

Loi anti-inflation

serait facile pour le gouvernement de contrôler à tous les niveaux les revenus des gens qui travaillent à salaire, mais qu'il serait presque impossible de faire de même pour les travailleurs indépendants. Dans son premier rapport annuel, la Commission de lutte contre l'inflation nous dit ce qui s'est passé. On y trouve des statistiques montrant combien les revenus des professions libérales ont augmenté. Je voudrais comparer ces hausses, qui ont été autorisées par la Commission de lutte contre l'inflation, avec celles consenties aux salariés. Les dentistes ont vu leurs revenus augmenter de 19.6 p. 100 la première année, passant de ce fait de \$34,100 à \$40,800. Les ingénieurs ont profité d'une hausse de 20.2 p. 100; leur revenu a grimpé de \$38,200 à \$45,900. Quand aux avocats, leurs revenus se sont accrus de 14.6 p. 100, soit de \$34,900 à \$40,000. Ces majorations étaient de l'ordre de \$5,000 à \$7,000, à une époque où le gouvernement avait affirmé que l'augmentation maximale autorisée à quiconque la première année s'élèverait à \$2,400. Il est clair que, comme nous l'avions prédit, le programme du gouvernement a été mis en œuvre de façon très injuste. Les revenus des salariés ont été contrôlés. Cette année, leurs augmentations sont limitées à 6 p. 100, alors que celles des travailleurs indépendants progressent allègrement.

● (2032)

Nous avions prédit que les profits augmenteraient, et, en effet, nous ne nous sommes pas trompés. Dans la *Gazette* de Montréal du 30 novembre 1977, on rapporte que l'actif et les profits après impôts des neuf plus importantes banques à charte canadiennes ont augmenté plus rapidement au cours de l'année se terminant le 31 octobre 1977 que l'année précédente. La *Gazette* signale que le solde des revenus des neuf banques, qui fait état des profits après impôts et avant déduction des sommes devant couvrir les pertes anticipées sur les créances à percevoir, a accusé une hausse globale de 10.4 p. 100.

Pratiquement le même jour, le *Globe and Mail* rapportait qu'au cours des trois premiers trimestres de 1977, les profits des sociétés avaient augmenté de 16.7 p. 100. On signalait qu'une fois l'impôt prélevé, les profits des sociétés avaient augmenté plus rapidement au cours du troisième trimestre que pendant les deux trimestres précédents, d'après une étude préliminaire des profits des sociétés de la Couronne. La hausse du dernier trimestre, soit 16.7 p. 100, était la plus importante enregistrée depuis le troisième trimestre de 1974. Ce n'est pas uniquement les profits qui ont augmenté; l'actif des sociétés canadiennes a connu une hausse encore plus sensible.

Eric Kierans, dont certains députés se souviendront, a cité quelques chiffres intéressants lors d'un discours qu'il a prononcé voici plusieurs mois au Comité pour l'indépendance du Canada. Je voudrais vous citer deux phrases tirées de ce discours, car elles sont intéressantes. Je devrais d'ailleurs dire étonnantes. Il a déclaré:

En 1968, les avoirs des sociétés s'élevaient à 190 milliards de dollars. Six années plus tard, ils avaient plus que doublés ayant atteint le chiffre de 427 milliards de dollars, soit un taux de croissance annuel moyen composé de 17 p. 100.

Il a ensuite déclaré:

Prenons des exemples tels que celui de la Banque royale... En 1970, ses avoirs s'élevaient à 11.4 milliards de dollars. En 1976, ils étaient de 28.8 milliards de

[M. Orlikow.]

dollars. Dans le cas du Canadien Pacifique, l'histoire est la même. En 1970 ses avoirs s'élevaient à 2.3 milliards de dollars. En 1976, ils étaient passés à 6.8 milliards de dollars.

Il n'est donc pas surprenant que les gens soient mécontents du programme de lutte contre l'inflation. Comme je l'ai déjà dit, au cours de l'année en cours, le simple citoyen va devoir subir une diminution très sensible de son niveau de vie. Dans la plupart des cas, les travailleurs syndiqués seront probablement capables d'obtenir l'augmentation qui sera permise en vertu de cette loi, à savoir 6 p. 100, mais il y a davantage de non-syndiqués que de travailleurs syndiqués et ils doivent faire face à l'offre de main-d'œuvre la plus forte jamais enregistrée depuis la crise. Les travailleurs non syndiqués ne pourront très probablement pas obtenir l'augmentation de 6 p. 100 permise par cette loi.

Nous assisterons à une aggravation continue de la tendance qui prévaut depuis les deux ans et demi. Il y aura davantage de chômage. Ainsi que je l'ai déclaré, il y avait en décembre 911,000 chômeurs. Ce chiffre tenait compte des variations saisonnières. Il ne comprend pas les dizaines de milliers de chômeurs qui ne sont pas comptés parce que beaucoup d'entre eux ont renoncé à chercher un emploi. Si vous travaillez à Terre-Neuve, où le taux de chômage est de plus de 15 p. 100, cela ne mène pas à grand-chose de chercher du travail. Cela ne vous conduit pas à grand-chose de chercher du travail si vous vivez dans l'est du Québec ou dans la région des lacs du Manitoba.

Le chômage va encore s'aggraver et la plupart des Canadiens vont souffrir encore davantage. J'ai commencé par dire tout à l'heure que tout cela ne rime à rien. Le programme de lutte contre l'inflation s'est révélé inefficace. Il n'a pas empêché le coût de la vie d'augmenter. Il a accentué le chômage du fait que, parallèlement à son programme de lutte contre l'inflation, le gouvernement a appliqué un important programme de restriction des dépenses, diminuant les fonds alloués aux divers programmes et limitant l'embauche de nouveaux fonctionnaires. Il a, en outre, invité les provinces et les municipalités à faire de même.

Le gouvernement fédéral a adopté des mesures réduisant le montant des paiements de transfert qu'il effectuait depuis quelques années aux provinces pour contribuer au financement de l'assurance-hospitalisation, de l'assurance-maladie, des programmes de sécurité sociale et de l'éducation postsecondaire. Tous ces programmes, qui ont été lancés et préconisés par le gouvernement fédéral, coûtent aujourd'hui très cher, et au cours des prochaines années, la participation fédérale représentera un pourcentage moindre qu'auparavant. Le gouvernement fédéral invite les provinces à affecter moins de fonds au financement de programmes en place et à ne lancer aucun nouveau programme. Au moment même où le secteur privé de l'économie n'est ni capable, ni désireux de créer des emplois pour tous ceux qui tiennent à travailler, et au moment même où le gouvernement devrait accroître sa participation pour tenter de corriger ce malaise, nous constatons que le gouvernement restreint ses dépenses et invite les provinces à faire de même, ce qui signifie que le chômage et l'inflation continueront d'augmenter.